

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA CHAPELLE-BERTRAND  
DU LUNDI 5 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 5 juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 30 mai 2023

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes THIOULET Christelle, RAMBAUD Corinne, PELLETIER Chloé, TURBE Anne-Marie, MM CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

**ETAIENT ABSENT EXCUSÉE** : Mme SABOURIN Angélique

**ETAIT ABSENT** : MIOT Kevin

Mme Chloé PELLETIER a dû quitter la séance à 21h17, après la délibération sur le transport scolaire. Monsieur Jean-Marie FRAGU a été désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023 est adopté.

M. Le Maire commence la réunion en informant le Conseil Municipal qu'une personne s'est introduite dans la salle des fêtes le week-end précédent. Des dégradations ont été constatées. La personne a été arrêtée par la gendarmerie et conduite en hôpital psychiatrique compte tenu de son état de fragilité. Sa mère s'est engagée à dédommager la commune pour les désagréments.

**DEFIBRILLATEUR**

M. Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'avec M. FRAGU, M. BOISGROLLIER, et Mme THIOULET, ils ont rencontré un représentant de la société D+ pour une présentation de défibrillateur. Il commente le tableau synthétique des propositions faites :

<i>ACHAT=Investissement=récupération FCTVA (consommables à péremption tous les 4 ans)</i>			
<i>D+ Services</i>			
défibrillateur semi-automatique SAM 350*	950 €	défibrillateur semi-automatique SAM 500*	1 290 €
armoire extérieure	389 €	armoire extérieure	389 €
transformateur 220V/24V	59 €	transformateur 220V/24V	59 €
Installation coffret	50 €	Installation coffret	50 €
PRIX HT	1 448,00 €		1 788,00 €
PRIX TTC	1 737,60 €		2 145,60 €
<i>MAINTENANCE (obligatoire suite achat)</i>			
Maintenance annuelle sous contrat (offerte 1ère année)	99 €	maintenance sous contrat offerte 1ère année	99 €
TTC	119 €	TTC	119 €
Consommables (batterie) tous les 4 ans	159 €	Consommables (batterie) tous les 4 ans	159 €
<b>COUT TOTAL POUR 8 ANS (= garantie de l'appareil//durée de vie 12 ans)</b>		<b>COUT TOTAL POUR 8 ANS (= garantie de l'appareil//durée de vie 12 ans)</b>	
	<b>2 440 € (1 448+ 119x7 + 159)</b>		<b>2 780 € (1 788+ 119x7 + 159)</b>
<i>LOCATION D+ Services*</i>			
défibrillateur semi-automatique SAM 350/Mensuelle	41,90 €	défibrillateur semi-automatique SAM 500	45,90 €
TTC	50,28 €	TTC	55,08 €
ANNUELLE TTC	603,36 €	ANNUELLE TTC	660,96 €
<b>COUT TOTAL POUR 8 ANS</b>		<b>COUT TOTAL POUR 8 ANS</b>	
	<b>4 826.88 €</b>		<b>5 287.68 €</b>

Après avoir échangé ensemble sur les avantages et les inconvénients de l'achat et de la location, l'avis à l'unanimité est donné à M. Le Maire qu'une location pour 5 ans (durée du contrat) du

défibrillateur semi-automatique SAM 500 serait préférable. Un branchement électrique devra être installé en amont avec transformateur. L'armoire sera placée sous le porche à l'entrée de la mairie.

### **LABEL : « TERRE DE JEUX »**

M. Le Maire précise que le dossier est en cours d'instruction.

### **SALLE DES FETES**

M. Le Maire dit qu'à la suite de la conclusion du rapport de Socotec, la salle a été fermée en attendant d'étayer les fermes de la charpente et de faire un diagnostic structure. Ils ont, avec M. FRAGU, rencontré M. FERJOUX, spécialisé en charpente métallique et charpente bois afin d'étudier la possibilité de mettre des poutres en bois pour soutenir les fermes. Celui-ci les a invités à prendre contact avec le bureau d'étude CCI Structures de Parthenay pour un diagnostic approfondi. Ils ont donc rencontré M. PEROCHON qui les a rassurés sur le fait que les fermes étaient bien posées sur un coffrage béton. M. Le Maire a donc signé un devis pour le diagnostic structure d'un montant de 3 350€ HT soit 4 050€ TTC. Il présente toutes les lignes du devis au Conseil Municipal. Des relevés seront faits le mardi 13 juin. Les réservations ont été annulées jusque fin juin. M. Le Maire remercie les communs alentours qui nous ont aidés à trouver des solutions pour les personnes qui cherchaient une salle. Il cite Pompaire qui a donné son accord pour appliquer le tarif préférentiel des résidents, Saurais et Viennay qui ont pu accueillir des bertrandais, et Beaulieu sous Parthenay qui avait été également sollicité.

### **EGLISE**

M. Le Maire rappelle que le zinc du clocher a été réparé ainsi que des ardoises et que depuis des tuiles ont été changées. Il présente la facture correspondante. Il est convenu qu'une fois par an, les couvreurs seraient sollicités afin de faire état de la toiture.

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est organisatrice de second rang du transport scolaire (compétence de la Région) pour le circuit du ramassage des maternelles et des primaires en direction de Parthenay. Il dit que nous avons été informés par la Région de changement de tarifs pour les 3 années scolaires à venir.

Monsieur le Maire après avoir donné connaissance de ces éléments, présente les tarifs qui seront appliqués pour les années scolaire 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026. Il rappelle que la tarification est différente en fonction du quotient familial des demandeurs. Il demande au Conseil Municipal de statuer sur le maintien de la prise en charge à hauteur de 50% sur l'ensemble des tranches comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, présentés chronologiquement pour ces trois années à venir.

Libellé des Tarifs	QF mensuel estimé	Place de l'enfant dans la fratrie	Part famille fixée par la Région	Montant pris en charge par l'AO2	Montant payé par la famille
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	1 ère tranche < 495 €	1 ou 2	30,00 €	15,00 €	15,00 €
		3	21,00 €	10,50 €	10,50 €
		4 et plus	15,00 €	7,50 €	7,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	2 ème tranche Entre 496 et 720 €	1 ou 2	52,50 €	26,25 €	26,25 €
		3	36,75 €	18,38 €	18,37 €
		4 et plus	26,25 €	13,13 €	13,12 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	3 ème tranche Entre 721 et 960 €	1 ou 2	84,00 €	42,00 €	42,00 €
		3	58,80 €	29,40 €	29,40 €
		4 et plus	42,00 €	21,00 €	21,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	4 ème tranche Entre 961 et 1 375 €	1 ou 2	118,50 €	59,25 €	59,25 €
		3	82,95 €	41,48 €	41,47 €
		4 et plus	59,25 €	29,63 €	29,62 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	5 ème tranche > 1 375 €	1 ou 2	156,00 €	78,00 €	78,00 €
		3	109,20 €	54,60 €	54,60 €
		4 et plus	78,00 €	39,00 €	39,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire non ayant droit	Forfait	1 ou 2	202,50 €		202,50 €
		3	141,75 €	- €	141,75 €
		4 et plus	101,25 €	- €	101,25 €
Participation familiale demi-pensionnaire Famille d'accueil	Forfait		84,00 €	42,00 €	42,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire navette RPI	Forfait	1 ou 2	30,00 €		30,00 €
		3	21,00 €	- €	21,00 €
		4 et plus	15,00 €	- €	15,00 €

Tarif pour inscription après les vacances de printemps	Forfait		24,00 €		24,00 €
<b>Tarifcations annexes</b>			<b>Part famille fixée par la Région</b>	<b>Montant pris en charge par l'AO2</b>	<b>Montant payé par la famille</b>
Frais d'inscription complémentaire après le 20/07	Forfait		24,00 €	Pas de prise en charge possible	24,00 €
Duplicata carte de transport	Forfait		10,00 €	- €	10,00 €

Libellé des Tarifs	QF mensuel estimé	Place de l'enfant dans la fratrie	Part famille fixée par la Région	Montant pris en charge par l'AO2	Montant payé par la famille
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	1 <sup>ère</sup> tranche < 495 €	1 ou 2	30,00 €	15,00 €	15,00 €
		3	21,00 €	10,50 €	10,50 €
		4 et plus	15,00 €	7,50 €	7,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	2 <sup>ème</sup> tranche Entre 496 et 720 €	1 ou 2	54,00 €	27,00 €	27,00 €
		3	37,80 €	18,90 €	18,90 €
		4 et plus	27,00 €	13,50 €	13,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	3 <sup>ème</sup> tranche Entre 721 et 960 €	1 ou 2	87,00 €	43,50 €	43,50 €
		3	60,90 €	30,45 €	30,45 €
		4 et plus	43,50 €	21,75 €	21,75 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	4 <sup>ème</sup> tranche Entre 961 et 1 375 €	1 ou 2	123,00 €	61,50 €	61,50 €
		3	86,10 €	43,05 €	43,05 €
		4 et plus	61,50 €	30,75 €	30,75 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	5 <sup>ème</sup> tranche > 1 375 €	1 ou 2	162,00 €	81,00 €	81,00 €
		3	113,40 €	56,70 €	56,70 €
		4 et plus	81,00 €	40,50 €	40,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire non ayant droit	Forfait	1 ou 2	210,00 €	105,00 €	105,00 €
		3	147,00 €	73,50 €	73,50 €
		4 et plus	105,00 €	52,50 €	52,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire Famille d'accueil	Forfait		87,00 €	43,50 €	43,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire navette RPI	Forfait	1 ou 2	30,00 €		30,00 €
		3	21,00 €	- €	21,00 €
		4 et plus	15,00 €	- €	15,00 €
Tarif pour inscription après les vacances de printemps	Forfait		24,00 €		24,00 €

<b>Tarifcations annexes</b>			<b>Part famille fixée par la Région</b>	<b>Montant pris en charge par l'AO2</b>	<b>Montant payé par la famille</b>
Frais d'inscription complémentaire après le 20/07	Forfait		24,00 €	Pas de prise en charge possible	24,00 €
Duplicata carte de transport	Forfait		10,00 €	- €	10,00 €

Libellé des Tarifs	QF mensuel estimé	Place de l'enfant dans la fratrie	Part famille fixée par la Région	Montant pris en charge par l'AO2	Montant payé par la famille
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	1 <sup>ère</sup> tranche < 495 €	1 ou 2	30,00 €	15,00 €	15,00 €
		3	21,00 €	10,50 €	10,50 €
		4 et plus	15,00 €	7,50 €	7,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	2 <sup>ème</sup> tranche Entre 496 et 720 €	1 ou 2	57,00 €	28,50 €	28,50 €
		3	39,90 €	19,95 €	19,95 €
		4 et plus	28,50 €	14,25 €	14,25 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	3 <sup>ème</sup> tranche Entre 721 et 960 €	1 ou 2	90,00 €	45,00 €	45,00 €
		3	63,00 €	31,50 €	31,50 €
		4 et plus	45,00 €	22,50 €	22,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	4 <sup>ème</sup> tranche Entre 961 et 1 375 €	1 ou 2	127,50 €	63,75 €	63,75 €
		3	89,25 €	44,63 €	44,62 €
		4 et plus	63,75 €	31,88 €	31,87 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	5 <sup>ème</sup> tranche > 1 375 €	1 ou 2	168,00 €	84,00 €	84,00 €
		3	117,60 €	58,80 €	58,80 €
		4 et plus	84,00 €	42,00 €	42,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire non ayant droit	Forfait	1 ou 2	219,00 €	109,50 €	109,50 €
		3	153,30 €	76,65 €	76,65 €
		4 et plus	109,50 €	54,75 €	54,75 €
Participation familiale demi-pensionnaire Famille d'accueil	Forfait		90,00 €	45,00 €	45,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire navette RPI	Forfait	1 ou 2	30,00 €		30,00 €
		3	21,00 €	- €	21,00 €
		4 et plus	15,00 €	- €	15,00 €
Tarif pour inscription après les vacances de printemps	Forfait		24,00 €		24,00 €

<b>Tarifcations annexes</b>			<b>Part famille fixée par la Région</b>	<b>Montant pris en charge par l'AO2</b>	<b>Montant payé par la famille</b>
Frais d'inscription complémentaire après le 20/07	Forfait		24,00 €	Pas de prise en charge possible	24,00 €
Duplicata carte de transport	Forfait		10,00 €	- €	10,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir une participation de 50% sur l'ensemble de la grille tarifaire. Il donne également tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent au dossier transport scolaire.

## **SOIREEES DU PATRIMOINE**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu mercredi 7 juin à 20h30 pour l'organisation des soirées du patrimoine. Il demande aux membres du Conseil d'être présents le jour de cet événement qui se déroulera le 29 juillet. Il dit que M. TOUZÉ du CARUG sera présent. M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration des Soirées du Patrimoine se déroulera le 1<sup>er</sup> juillet à Azay-sur-Thouet.

## **13 JUILLET**

M. Le Maire dit que lundi 12 juin 20h30 aura lieu la réunion pour la préparation du 13 juillet avec les maires de Saurais et de Saint Martin du Fouilloux. Il est évoqué le projet de moderniser cette manifestation.

## **DIVERS**

### Barrières en bois

La possibilité d'installer de barrières en bois derrière l'église pour sécuriser le lieu sera étudiée. Aussi des devis seront demandés pour mettre des barrières en bois ou des plots afin d'empêcher les voitures d'entrer sur le terrain derrière l'église.

### Dénomination de l'espace de verdure autour de l'église

M. Le Maire dit que dans le cadre de l'organisation des soirées du patrimoine, la question de la dénomination des terrains entourant l'église s'est posée. Ainsi il demande aux membres du conseil municipal de proposer un nom qui sera utilisé à l'avenir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appeler l'espace de verdure autour de l'église : « Les Jardins de Saint Saturnin ».

### Assurance

Le contrat d'assurance arrivant à terme, deux offres ont été étudiées. M. Le Maire présente les propositions. La majorité du conseil municipal s'accorde sur l'avis de l'offre de Groupama.

### Fonds verts

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que notre demande de subvention au « Fonds vert » pour le remplacement des luminaires de la commune a été acceptée. L'économie de dépense en énergie devrait être de 30% selon les estimations du Sieds.

### Diagnostic de performance énergétique logement

Un devis a été demandé pour le diagnostic de performance énergétique du logement communal. M. Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

La prochaine réunion des adjoints est fixée au 27 juin 19h30 et celle du Conseil Municipal au 3 juillet 20h30. La séance est levée.